

ÉCOLOGIE

L'éolienne dans son environnement

wpd étudie attentivement la faune et la flore locales avant de confirmer la faisabilité d'un projet.

C'est lors de la construction du parc éolien que les espèces locales subissent le plus de perturbations (perte d'habitat temporaire, etc.) Cependant, une fois le parc construit, la faune locale adapte son comportement à la présence des éoliennes.



Oiseaux et éoliennes

Le bureau d'études procède à un recensement exhaustif de toutes les espèces aux moments clefs de l'année (nidification, migrations, ...).

Leurs comportements et leurs déplacements sont observés et étudiés.

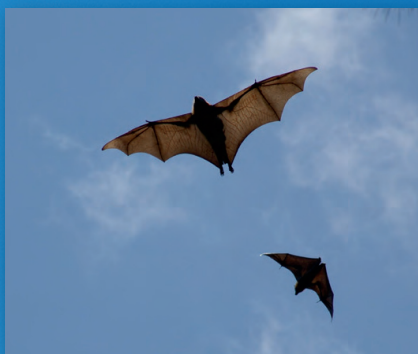
Pour limiter au maximum l'impact du parc éolien sur ces espèces, le maître d'ouvrage peut (entre autres) :

- orienter le parc par rapport aux axes de migration
- limiter le nombre d'éoliennes
- s'éloigner des zones de nidification

Enjeux écologiques

Des bureaux d'études indépendants sont mandatés par wpd pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement en amont du projet éolien.

Cette étude comprend un suivi précis sur une durée minimum d'une année des espèces présentes localement, en particulier : les oiseaux (avifaune), les chauves-souris (chiroptères), les grands mammifères (sangliers, biches, etc.), les reptiles, la flore.



Chauves-souris et éoliennes

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées. Afin de connaître leur activité et analyser les éventuels impacts des projets sur ces espèces, des experts effectuent des inventaires sur site avec un matériel adapté pour repérer et enregistrer les chauves-souris. Ces dernières émettent des ultrasons spécifiques pour se déplacer, chasser, communiquer. Les écologues spécialisés savent reconnaître ces ultrasons et peuvent ainsi identifier quelles espèces sont présentes sur le site.

Suivi écologique en phase d'exploitation

De plus, un suivi écologique d'au moins 3 ans est imposé par la réglementation (Grenelle II) après la mise en service du parc afin de confirmer le faible impact du parc sur les oiseaux et les chauves-souris et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

PAYSAGE

L'intégration paysagère des éoliennes est soigneusement étudiée. wpd associe le plus en amont possible à ses projets des paysagistes, bureaux d'études spécialisés, élus locaux et riverains afin de déterminer la meilleure implantation possible en fonction des contraintes existantes.

Deux outils sont utilisés par les spécialistes afin d'étudier les évolutions du cadre de vie suite à l'implantation de nouvelles éoliennes :

- des photomontages permettant de visualiser le nouveau paysage avant même la construction du parc. Des logiciels permettent de représenter le futur parc éolien depuis différents points de vue ;
- des cartes de co-visibilité, permettant la représentation des lieux d'où les éoliennes pourront être visibles.

Les éventuelles co-visibilités avec les bâtiments et sites historiques inscrits ou classés sont systématiquement étudiées, dans un périmètre dépassant souvent 20 km. Les projets éoliens doivent respecter les exigences fixées dans le code de l'urbanisme pour la protection des monuments historiques et des sites protégés pour obtenir une autorisation.



Photomontage de l'Etude d'Impact



Photographie du parc construit